

REGLEMENT DE L'INTERCLUBS D'HIVER 2012-2013

1. Le prix de participation par équipe et par rencontre est de 42 € dont 1€ de frais administratifs pour la fédération. Celle-ci se chargera d'imputer cet euro sur l'extrait compte des centres concernés.
2. **Le forfait pour équipe absente est de 42 €.** La Fédération se charge de réclamer le forfait à l'équipe fautive. Celui-ci sera reversé aux centres lésés. Dans le pire des cas, l'équipe non fautive pourra disposer de la moitié des heures de réservation prévues pour la rencontre. **Toute équipe non excusée sera d'office déclarée forfait.**
3. Arriver à l'heure est primordial pour respecter les derniers compétiteurs. En cas d'équipe incomplète, la sportivité est de mise en prévenant l'équipe adverse.
4. **La compétition est réservée aux 18 ans (nés en 1994 ou avant) .** Le classement des joueurs dans les catégories « Messieurs » ou « Dames » pris en compte est celui de 2012.
5. **Un joueur ne peut défendre les couleurs que d'un seul club.**
6. Eviter les changements de calendrier : cela déséquilibre la répartition des matches « avant – après Noël ».
7. **Il est impératif que chaque responsable contacte 5 jours à l'avance les différents centres en vue de la réservation des repas du soir. Dans le cas contraire, il ne sera pas toujours possible de se restaurer après les rencontres.**
8. **Les rencontres se déroulent en 2 sets avec T.B à 5-5.**
9. **L'interclubs est organisé en poules.** Les classements seront envoyés chaque mois aux responsables généraux pour les afficher dans leur centre et paraîtront régulièrement sur le site www.aft-rnl.be (rubrique interclubs hiver). **Le classement** à l'intérieur d'une poule est établi d'après le nombre de victoires, de matches nuls, de sets gagnés et ensuite de jeux perdus. Les ½ finales et finales seront organisées en mars 2013.
10. Pour la bonne organisation, veuillez renvoyer **impérativement** la feuille de résultats **pour le mardi qui suit votre rencontre. (Mail, fax, lettre).**
11. Pour assurer une bonne organisation, chaque capitaine devra impérativement informer le secrétaire de son club de son inscription à cette compétition.